

Campagne électorale 2026

Les priorités de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

Priorité 1 : Revoir les codes administratifs pour améliorer l'accès aux services professionnels en milieu scolaire

Pourquoi agir

- Les services professionnels dépendent de codes administratifs
- Le nombre d'élèves HDAA augmente sans cesse
- Le modèle actuel ne repose ni sur la science ni sur les approches éducatives et inclusives
- Les élèves doivent atteindre un seuil de difficulté pour pouvoir obtenir des services, ce qui peut nuire durablement à leur parcours

Impacts concrets

- + Accès plus rapide aux services
- + Interventions précoces et prévention des difficultés
- + Meilleure utilisation des ressources professionnelles
- + Services adaptés aux besoins réels des élèves
- + Une approche concertée entre les équipes-écoles, les instances administratives, les syndicats et les ordres professionnels

Priorité 2 : Mettre en place le programme de santé auditive, proposé par l'OOAQ, en soins à domicile et en hébergement pour personnes âgées

Pourquoi agir

- Programme soutenu par l'INESSS
- La santé auditive est un enjeu de santé publique
- Le vieillissement de la population augmente l'urgence d'agir
- Une perte auditive non traitée augmente les risques de chutes, d'isolement, d'anxiété et de déclin cognitif
- 32 % des 65 ans et + et 47 % des 75 ans et + vivent avec une perte auditive

Impacts concrets

- + Amélioration de la sécurité des personnes âgées
- + Meilleure communication avec les proches et le personnel
- + Réduction de la surcharge du réseau de la santé
- + Économies à moyen et long terme grâce à la prévention
- + Permet de mieux soutenir les soins à domicile
- + Un accès coordonné aux services

Pour consulter le
programme de
santé auditive de
l'OOAQ



Pour consulter
l'avis de l'INESSS



Campagne électorale 2026

Les priorités de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

Priorité 3 : Améliorer l'accès aux prothèses auditives

2 solutions complémentaires

En autorisant les appareils auditifs en vente libre (OTC)

Pourquoi agir

- Une personne symptomatique attend en moyenne 7 ans avant de consulter pour une perte auditive
- Les coûts des appareils auditifs sous prescription sont élevés
- Les OTC ne nécessitent pas de prescription d'une professionnelle ou d'un professionnel
- Les bénéfices de cette technologie surpassent les risques
- Technologie disponible aux États-Unis et des travaux sont en cours dans d'autres provinces canadiennes pour en permettre l'accès

Impacts concrets

- + Accès direct et rapide à une première solution à une perte auditive perçue
- + Diminution des délais de prise en charge
- + Solution accessible à coût plus abordable
- + Meilleure autonomie dans la gestion de sa santé auditive
- + Un accès coordonné aux services
- + Représente une opportunité d'améliorer le modèle de services en santé auditive
- + Permet de répondre à une diversité de besoins tout en diversifiant l'offre

Pour en savoir plus
sur les appareils
auditifs en vente
libre



En permettant aux audiologistes de distribuer des prothèses auditives

Pourquoi agir

- Les audiologistes possèdent déjà les compétences pour poser, vendre et renouveler les prothèses auditives
- Logique incohérente avec les pratiques ailleurs au Canada et en Amérique du Nord
- Les audiologistes maîtrisent déjà des technologies plus complexes (ex. : implants cochléaires ou aides à ancrage osseux)
- Perte d'expertise et d'efficacité clinique
- Risque de conflit d'intérêt déjà encadré efficacement (Code de déontologie, inspection professionnelle)

Impacts concrets

- + Augmentation de l'accès à la prothèse auditive
- + Continuum de soins et services simplifié et plus fluide
- + Meilleure utilisation de l'expertise professionnelle disponible
- + Réduction des délais et des obstacles administratifs
- + Amélioration de l'attractivité et de la rétention de la main-d'oeuvre